



MAINTENANT, Je **TRIE** mes déchets alimentaires !

*Une borne à déchets alimentaires
a été installée près de chez vous.
Votre commune a été retenue par
TRI-OR pour le déploiement de ces
nouveaux points d'apport volontaire.
À vous de jouer !
C'est très simple, on vous explique tout !*



TRIER VOS BIODÉCHETS, un geste simple et responsable !

1



J'ouvre la borne
avec la pédale.

2



Je vide mon bioseau
en vrac, sans sac plastique.

3



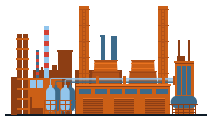
Je rince mon bioseau
à la maison.

4 bonnes raisons de trier ses biodéchets et de les déposer dans une borne à déchets alimentaires :



Réduction des déchets ménagers

Les biodéchets représentent environ 30 % de nos poubelles. En les triant, vous réduisez le volume de vos ordures ménagères et vous limitez les quantités à collecter.



Valorisation en compost ou en biogaz

Une fois collectés, les biodéchets sont transformés pour produire un amendement naturel pour les cultures, ou de l'énergie sous forme de biogaz.



Une hygiène optimisée

Votre poubelle d'ordures ménagères, débarrassée des déchets putrescibles, dégage moins d'odeurs. Le bac qui recueille les déchets alimentaires à l'intérieur de la borne est lavé après chaque collecte pour limiter les nuisances.



Un geste écologique et citoyen

Trier ses biodéchets contribue à la réduction du gaspillage, au respect de l'environnement et à une meilleure gestion des ressources naturelles. Cela limite aussi l'impact de leur collecte et de leur traitement.



Triez vos biodéchets : UN GESTE SIMPLE, Un impact POSITIF !



Profitez de la borne à déchets alimentaires mise à votre disposition !

Une fois qu'on prend l'habitude de trier ses épluchures, ses restes d'assiettes, son marc de café et ses coquilles d'œufs, plus question de revenir en arrière ! Ce geste deviendra naturel et vous semblera très simple.

Adoptez des gestes simples pour réduire le gaspillage alimentaire

En moyenne, 61 kg de déchets alimentaires sont jetés par habitant et par an, dont 19 kg encore consommables.

En 2023, cela a représenté au total près de 4 millions de tonnes de nourriture consommable à la poubelle !

Avant de trier, pensez aussi à éviter le gaspillage : planifiez vos repas, achetez

la juste quantité, cuisinez les restes, congelez les aliments avant qu'ils ne se périment et vérifiez régulièrement les dates de consommation de vos aliments.

Moins de gaspillage, c'est moins de dépenses et moins de déchets.



BORNE à déchets alimentaires

Ce qui est accepté :

- Restes de repas, épluchures, fruits et légumes
- Fruits et légumes pourris
- Produits laitiers, pain, pâtes, riz
- Viande, os, poisson, arêtes, coquillages
- Marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs
- Serviettes en papier, essuie-tout (non plastifiées)
- Sacs en papier, sacs kraft

Ce qui est refusé :

- Sacs en plastique, même biodégradables
- Emballages et objets en plastique, en métal et en verre
- Litières et déjections d'animaux
- Huiles de friture
- Déchets de jardin (branches, pelouses, feuilles mortes)
- Résidus de chasse et de découpe d'animaux

DÉCHETS ACCEPTÉS



Restes de repas



Épluchures, fruits et légumes



Viande et os



Poisson et arêtes



Coquillages et crustacés



Coquilles d'œufs



Serviettes en papier, essuie-tout (non plastifiées)



Sacs en papier



Marc de café et filtres, sachets de thé



Fruits à coques



Que peut-on y mettre ?



DÉCHETS REFUSÉS



Tout type d'emballage



Ni sac plastique ni sac poubelle

Zéro emballage, même sale.
Tous les emballages vont dans le bac jaune !



Branches, pelouse, feuilles mortes...



Litières et déjections d'animaux



Huile



Mégots

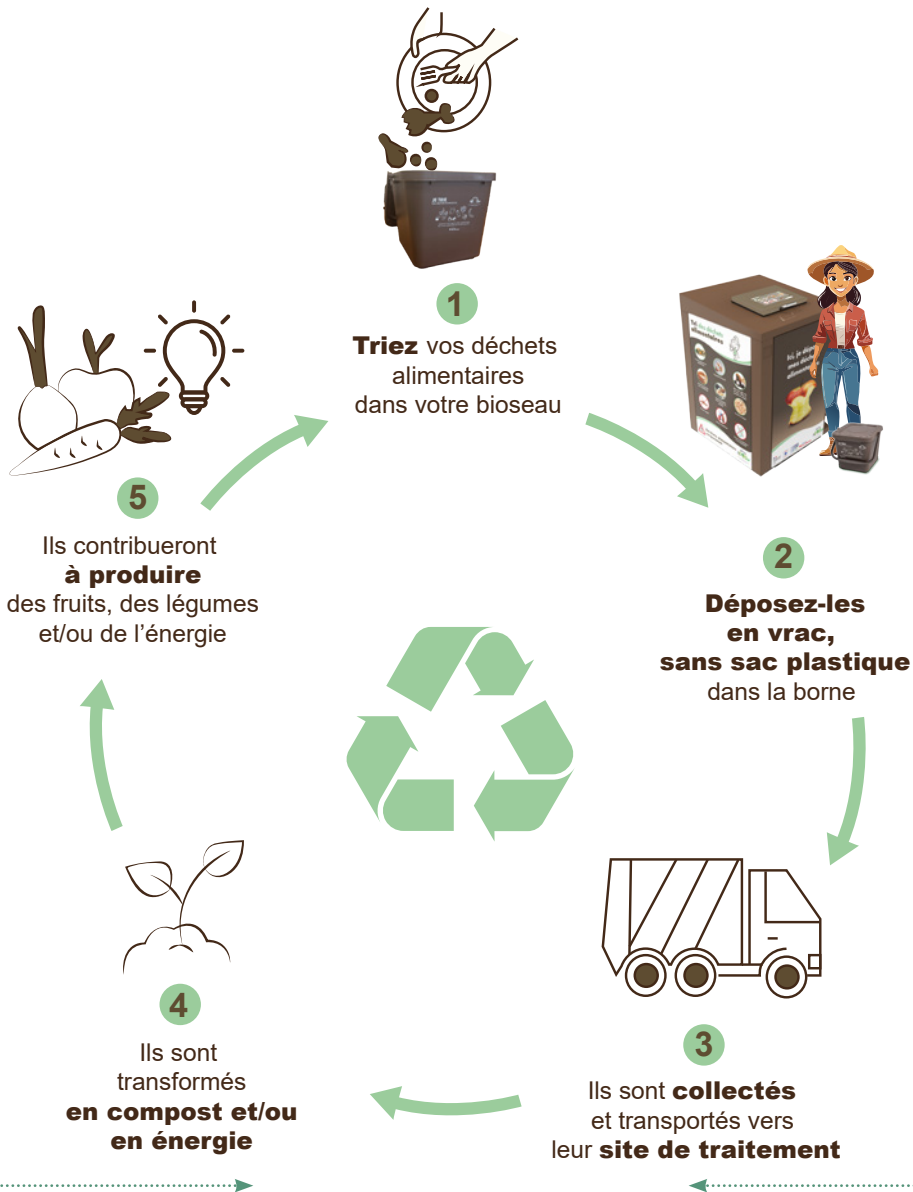


Textiles, chaussures...



Objets et encombrants

VALORISATION de vos biodéchets :



Financé par



Syndicat pour la collecte et le traitement des ordures ménagères



LE TRI + FACILE



PAPIERS



BAC DE TRI

Syndicat Tri-Or
Rue Pasteur prolongée - ZA du Paradis
95660 Champagne-sur-Oise
01 34 70 05 60 - info@tri-or.fr